sont les femmes qui ont su assumer ces responsabilités accrues. Veuves, ou membres d'ordres religieux, elles se sont livrées à ces tâches, limitées auparavant à leur propre foyer. Puis, infirmières, enseignantes, elles virent s'élargir encore leur rôle traditionnel. Dans les débuts des États-Unis, ce sont les voix courageuses de femmes âgées qui se sont élevées pour combattre l'esclavage, le travail des enfants, l'horreur des taudis, pour réclamer des écoles, des bibliothèques, des terrains de jeu, des mesures législatives et des fonds destinés à améliorer nos collectivités et à protéger nos enfants.

Un grand nombre de ces femmes étaient célibataires et ont consacré toute leur vie à accroître la sécurité du monde, non pas pour leurs enfants, mais pour tous les enfants du monde. En Angleterre, à la fin de la seconde guerre mondiale, ce sont des femmes célibataires et dévouées qui ont porté une bonne partie du fardeau à l'époque des bombardements et des bombes vo-

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous sommes les héritiers de cette tradition; des femmes, dont un bon nombre ne reviendront jamais, quittent leur foyer pour prodiguer au monde entier les services qu'elles rendaient autrefois à l'intérieur du foyer. En cette époque de grande liberté, où l'éducation est aussi accessible à la femme qu'à l'homme, où la médecine, le droit, l'enseignement et la recherche scientifique, professions de premier plan, sont accessibles à la femme, nous pouvons nous demander quelle est notre situation. Elle n'est guère reluisante. La Commission royale d'enquête le précise et soumet au gouvernement une liste imposante de recommandations. Au cours du débat, j'aimerais parler du rapport et de ses principales recommandations.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a suscité trois critiques principales et précises qui, à mon avis, ont toutes une certaine valeur. Premièrement, les commissaires se sont trop attardés aux détails. Selon les critiques, cela compromettra dans une certaine mesure l'adoption rapide des recommandations du rapport. La seconde critique a trait à la possibilité, voire à la probabilité que le rapport soit dépassé par les événements. Depuis la mise sur pied de la commission, bien des choses se sont passées en ce qui concerne les droits de la femme. Le mouvement pour la libération de la femme est devenu une force agissante avec laquelle il faut compter et il v a ceux qui, non sans quelque mépris, déclarent qu'avec leurs recommandations modérées, les auteurs du rapport sont loin d'atteindre leur objectif. La troisième critique vise une sorte de symbolisme qui se dégage du rapport. Ce symbolisme se manifeste en particulier dans les recommandations relatives à la représentation au Sénat et dans certains secteurs de la fonction publique. Il y a, en outre, des commentaires de caractère général, lesquels ont trait à la qualité littéraire du rapport, ou à l'absence de qualités littéraires. Je crains de manquer d'impartialité à cet égard. Un observateur a fait remarquer «qu'en tant que document littéraire, le rapport se situe à un niveau quelque peu inférieur à celui du rapport de la Commission royale sur la fiscalité et à un niveau plutôt supérieur à celui du rapport sur les machines agricoles.» Le côté fâcheux de ces critiques relatives à l'élégance du style, c'est qu'elles tendent à servir de prétexte à ceux qui aimeraient rejeter en bloc les recommandations très valables contenues dans le rapport. Il y a, bien sûr, une part de vérité dans toutes ces critiques. J'en ai dressé la liste dans l'espoir de rendre ce débat plus pertinent. Le fait est que les critiques en général manquent réellement d'à-propos. Elles portent à faux parce que les seules qu'on puisse faire à

juste titre de ce rapport doivent être précises et se rattacher à des recommandations particulières. Il faut, à mon avis, louer le ton du rapport, son mordant, en même temps que certaines de ses suggestions.

Il ne s'agit pas de concessions que je fais pour essayer de me couvrir ou de couvrir mon parti. Elles visent au contraire à ajouter du poids à toutes les recommandations. Chacune d'elles, de toute évidence, doit être étudiée et jugée non pas en partant de l'hypothèse que les femmes méritent un statut spécial ou qu'elles ont fait l'objet de discriminations par le passé, et donc exigent un traitement spécial maintenant, mais de la conviction solide qu'elles devraient être traitées et jugées selon leur valeur personnelle, ni plus ni moins. L'énumération systématique et complète de ces inégalités devant la loi, les exemples de discrimination constituent probablement l'aspect le plus intéressant du rapport et nous permettent de traiter ces inégalités également de façon systématique.

Cependant, le rapport fait voir la différence fondamentale qui existe entre égalité des droits et égalité des chances. La première est assurée par l'application de certaines de ces recommandations, certaines de celles qui ont trait à la réforme fiscale, aux garderies, au congé de maternité et surtout celles portant sur la réforme du droit criminel en matière de vagabondage et ainsi de suite. L'égalité des chances est plus difficile à réaliser. Elle ne nécessite pas seulement une modification de la loi ou une nouvelle législation mais plutôt, ou en plus, un changement dans les attitudes fondamentales de la société.

• (3.40 p.m.)

L'urbanisation, l'accroissement des loisirs, les nouvelles mesures de bien-être social et les nouvelles technologies ont fait tomber les anciennes maximes et opinions reçues selon lesquelles la place de la femme était au foyer. A un ordre social qui change rapidement, il faut des solutions nouvelles et plus réalistes. L'organisation de la famille et les fonctions de chacun de ses membres ont été modifiées graduellement au cours des ans. En effet, le gouverneur général George Vanier avait signalé ce changement, qu'il considérait comme un des grands défis que la société devait relever; il incombe au gouvernement et au Parlement de reconnaître ce changement et de le traiter de façon à ne pas bouleverser la vie de famille. Il a été un des premiers hommes publics du Canada à le reconnaître; il a même lancé des projets de recherche sur les changements qui s'opèrent dans la vie de famille du monde moderne par l'entremise de l'Institut Vanier de la famille, fondation établie en hommage à sa mémoire. C'est un auxiliaire utile à la recherche en cours sur cette question fondamentale sur laquelle repose toute la structure de notre ordre social.

Nous nous adaptons à ce changement en tentant de rendre aussi facile que possible pour une femme de vivre sa vie le plus pleinement tout en s'assurant que ses enfants reçoivent les soins requis. D'autre part, la femme doit se rendre compte que sa nouvelle condition s'accompagne de nouvelles responsabilités. Même après les initiatives du gouvernement dans tous les domaines mentionnés dans le rapport, le problème fondamental demeure les attitudes de la société à l'égard de la femme. Et ces attitudes persistent. Un quotidien de Toronto a tenté de critiquer le rapport de la Commission en signalant qu'il ne fournit pas de solution. Il s'est demandé comment on pourrait modifier cette attitude. Il a réprimandé la Com-